

ANNALES DE L'UNIVERSITE DE LOME

TOME XXXVIII – 2
Décembre 2018



Université de Lomé

SERIE
LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
ISSN 1016-9202

Les PRESSES DE L'UL
Lomé, Décembre 2018



INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

Les *Annales d'Université de Lomé, Série Lettres et Sciences Humaines*, sont un organe de publication pluridisciplinaire de l'Université, édité par les **Presses de l'Université de Lomé** sous égide de la Direction de la Recherche et de l'Innovation de l'UL. Il est cogéré par trois comités, à savoir un **Comité de rédaction**, un **Comité scientifique** et un **Comité de lecture**. Ce dernier est composé entre autres, de membres issus des deux premiers comités et de personnes-ressources.

La Revue accepte des articles originaux et des résultats de travaux de recherche rédigés dans les principales langues d'enseignement et de recherche utilisées à l'Université de Lomé, à savoir le français, l'anglais, l'allemand et l'espagnol.

Annuelle à sa création en 1974 (sous l'appellation *Annales de l'Université du Bénin*), elle est devenue biannuelle à partir de 2006, publiant un numéro en juin et un autre en décembre.

1. Soumission des contributions :

Les *Annales* n'acceptent que des manuscrits soumis par voie électronique et adressés directement à l'adresse suivante : annaulesul.lettres@gmail.com ou eli_kos@hotmail.fr

2. Présentation du manuscrit :

Le manuscrit, saisi en format A4 avec 2,5 cm de marges (Word : Times New Roman, 12, interligne 1,5), doit comprendre les parties suivantes :

- Le titre : en majuscule, il doit être court et explicite.
- Les auteurs :
 - Prénom(s) en minuscules et NOM des auteurs en majuscules. (Ex : Théophile Koffi LOCOH)
 - Affiliations institutionnelles (Département, Institut, Laboratoire, + Université + Pays)
 - Adresse électronique de l'auteur répondant
Ex : Département de Géographie, Laboratoire de recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés (LADYMES), Université de Lomé, Togo
- Un résumé en français et en anglais : le résumé doit fournir les objectifs de l'étude, la méthodologie suivie, les principaux résultats obtenus (résultats qualitatifs et quantitatifs) et la conclusion. Il doit ne pas excéder 250 mots.
- Les mots-clés (keywords) en français et en anglais : au maximum cinq (05) mots-clés sont admis.

Un article scientifique en Lettres et Sciences Humaines est, soit une contribution de nature fondamentale et théorique, soit le résultat d'une recherche de terrain. Selon leur nature, les articles soumis doivent répondre aux critères de présentation ci-après :

• Pour un article de contribution théorique et fondamentale à la réflexion :

Le corps du texte doit être structuré de la manière suivante :

- Une Introduction comprenant la justification du thème, la problématique, les hypothèses et les objectifs scientifiques, l'approche théorique et méthodologique et l'énoncé le plan du manuscrit.
- Un développement articulé de l'étude
- Une conclusion
- Des références bibliographiques.

• Pour un article résultant d'une recherche de terrain :

- Une introduction

- L'approche méthodologique adoptée
- Les résultats de la recherche : Cette partie renferme les principaux résultats obtenus. Elle peut comporter, selon la discipline de l'auteur, des figures, des tableaux et toutes autres formes d'illustrations pouvant servir de support de démonstration. Les illustrations doivent être claires et parfaitement lisibles. Elles seront insérées dans le texte à l'endroit approprié. **On évitera les couleurs dans les tableaux.**

Les tableaux et les figures doivent être numérotés en chiffres arabes et comporter une légende courte et explicite.

Les illustrations doivent également être numérotées et porter une légende ainsi que la date de leur production et la source.

- La discussion : il est recommandé de séparer la discussion des résultats. Dans la discussion, on prendra soin de procéder à une interprétation approfondie des résultats, de montrer les liens entre l'étude en cours et les travaux récents de la littérature et de mettre en évidence l'apport de la contribution.
- La conclusion
- Les références bibliographiques

A l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, toutes les autres articulations du texte doivent comporter un titre et être numérotées en chiffres arabes selon le modèle suivant : 1/ 1.1/1.1.1./1.1.2/1.2/, 2./, 2.1/, 3/, 3.1/, 3.2/ etc.

3. Citations et Références bibliographiques :

- *Pour les citations, on observera les consignes suivantes :*

- Les passages cités sont présentés entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il est recommandé d'aller à la ligne et de libeller la citation en interligne 1 et en retrait à gauche, tout en diminuant la taille de la police d'un point.
- Les références des citations sont intégrées au texte citant selon la procédure ci-après : Initiale du Prénom ou des Prénoms, Nom de l'auteur, année de publication, pages citées. Ex : E. Durkheim, 1895, p. 54, ou encore,

Ainsi, comme le soulignent E. et K. Blanchet (2001, p.45),

« non seulement les sectes diabolisent tous ceux qui n'en font pas partie, mais elles renient les pratiques traditionnelles et culturelles. Les adeptes sont ainsi totalement coupés de leur milieu d'origine. En effet, pour les tenants des sectes, en particulier les sectes à caractère thérapeutique, tout ce qui nous affecte quotidiennement a pour origine la tradition »

- *Pour la présentation des références bibliographiques, on distinguera les cas suivants :*

Les éléments d'une référence bibliographique en fin de volume s'alignent dans l'ordre suivant :

Nom + Prénom(s) de l'auteur + année de parution + zone titre + lieu de publication + zone éditeur + page(s)

Concernant la **zone titre**, on observera les précisions suivantes :

- Article dans une revue ou dans un ouvrage collectif : « Titre de l'article entre guillemets », suivi du titre de la revue ou de l'ouvrage en *italiques*, et des références de la revue ou ouvrage, (volume, tome, numéro, éditeur, pages).
- Ouvrage, thèse, mémoire, rapport, revue et journal : *Titre en italique*.

Concernant la **zone éditeur**, on observera la configuration suivante :

- Ouvrage : Lieu de parution : Maison d'édition
- Article : Lieu de parution : Editeur

Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser le titre, le nom du traducteur et /ou l'édition. Exemple : G. Balandier ⁸1991 (= 8^e édition).

- ### 4. Droits d'insertion :
- Pour chaque article accepté, il est exigé des auteurs des droits d'insertion d'un montant forfaitaire de vingt-cinq mille francs (25 000 CFA) pour les nationaux togolais, et de trente mille francs (30 000 CFA) pour les étrangers.

Tirés-à-part: Les *Annales* ne délivrent pas de tirés-à-part physiques. Les auteurs de contribution recevront une copie en format PDF de leur article.

COMITE DE REDACTION

Président d'Honneur
Directeur de publication
Secrétariat de la Rédaction

Professeur Komla Dodzi KOKOROKO
Professeur Komi KOSSI-TITRIKOU
Dr Mohamondou N'DJAMBARA
Dr Edem Komitsè ANIKA

COMITE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Prof. K.T. TCHAMIE, (Géographie), Univ. de Lomé
Prof. D. YIGBE, (Allemand) Univ. de Lomé
Prof. A.N. GOEH-AKUE, (Histoire contemporaine) Univ. de Lomé,
Prof. S. TANHOSOU-AKIBODE, (Etudes Ibériques), Univ. de Lomé,
Prof. K. KOSSI-TITRIKOU, (Anthropologie) Univ. de Lomé,
Prof. R. YAO GNABELI, (Sociologie-Anthropologie), Univ F.H. B., Abidjan, Côte d'Ivoire
Prof. Y. AKAKPO, (Philosophie), Univ. de Lomé,
Prof. K.KADANGA, (Histoire contemporaine) Univ. de Lomé,
Prof. D. GBENOUGA (Lettres Modernes), Univ. de Lomé
Prof. E.ASSIMA-KPATCHA (Histoire contemporaine), Univ. de Lomé
Prof. K.ESSIZEWA (Ling. anglaise), Univ. de Lomé
Prof. K.PERE-KEWEZIMA, (Ling. Africaine), Univ. de Lomé
Prof. T.DANIOUE, (Sociologie politique), Univ. de Lomé
Prof. A. ADJI, (Philosophie), Univ. de Lomé
Prof. O.N. BROOHM, (Philosophie), Univ. de Lomé
Prof. P. ANOH (Géographie), Univ FHB, Abidjan, Côte d'Ivoire
Prof. A. TINGBE-AZALOU (Sociologie-Anthropologie), Univ Abomey-Calavi, Bénin
Prof. K. TCHASSIM, (Lettres Modernes), Univ. De Lomé
Dr. G. BLUNDO, D.R. (Anthropologie), IRD, EHESS, France,
Dr. J. BOUJU, D.R., HDR, (Anthropologie), Univ. Aix-Marseille, France
Prof. R. L. MONGBO, (Agro-Sociologie, Anthropologie), Univ. Abomey-Calavi, Bénin
Prof. C. KPATHAVI, (Sociologie-Anthropologie), Univ. Abomey-Calavi, Bénin
Prof. A. AWESSO (Anthropologie), Univ. de Lomé
Prof. K. SOKEMAWU (Géographie rurale), Univ. de Lomé
Prof; E. KOLA, (Géographie), Univ. de Lomé
Prof. C.C. AHODEKON SESSOU, (Sociolinguistique)
Prof. W. OLADOKOUN (Géographie rurale), Univ. de Lomé

COMITÉ DE LECTURE

J.AGLO, M.C. (Philosophie), C. AKAKPO-NUMADO, M.C. (Sciences de l'Education), K.F.L.HETCHELI, M.C. (Sociologie), F. HETCHELI, M.C., (Géographie), E. M. GANGUE, M.C. (Linguistique), B.T. ATCHRIMI, M.C. (Sociologie), K.KOUVON, M.C. (Philosophie), P. PARI, M.C. (Psychologie du travail), K. AVOUGLA, M.C. (Sociologie), A. KPAKPO-AKUE, M.C. (Philosophie), K. ANATE, M.C. (Sciences de la Communication), P. KPAKPO-LODONOU, M.C. (Sociologie de la Communication), NANTOB, M.C. (Sociologie urbaine), G. L. NAPO, M.C. (Sociologie), Droit, UAC, Bénin), S.BILABENA, M.C. (Anthropologie), K.N. TSIGBE, M.C. (Histoire), M.K. GBEMOU, M.C. (Sociologie), Univ. de Lomé, K.ETOU, M.C. (Histoire du peuplement), Univ de Lomé, K.KOUZAN, M.C. (Histoire contemporaine), Univ. de Kara, LABANTE, M.C. (Histoire contemporaine), Univ. de Kara, P.K. TATA, M.C., (Sociologie), Univ. de Kara

N.B. *Le Comité de Lecture est élargi chaque fois que besoin en sera, à des compétences d'autres universités.*

SOMMAIRE

1	S. ALEZA (Togo) Le déficit de ressources a l'Université de Lomé au Togo et ses conséquences	3
2	E. YEO (Côte d'Ivoire) Effet de l'ancienneté dans la fonction et de la charge professionnelle sur le stress au travail chez les femmes salariées des entreprises privées d'Abidjan	17
3	Y. V. KOUAKOU, D.A. ZADOU, J. CI. N'GUIA, K.OUATTARA, S. KOUASSI, B.J.CI. KOFFI, I.KONE, J. IBO (Côte d'Ivoire) Logiques de différenciation de la perception des singes sacrés à Soko (Nord-est Côte d'Ivoire)	29
4	Y DIAWARA (Côte d'Ivoire) Parataxe et effets-textes dans <i>Silence, on développe</i> de Jean-Marie Adiaffi Adé	39
5	A. O. BADOU (Bénin) Policer le territoire au pluriel ou au singulier : de l'implication des réformes de rapprochement des forces de police au Bénin (1894-2017)	47
6	M. KARAMOKO (Côte d'Ivoire) La reduplication dans <i>l'Etat z'héros ou La guerre des Gaous de Maurice Bandaman</i> : une syntaxe cohésive et expressive	59
7	K. G. INANAN (Côte d'Ivoire) Les matières « bêtes noires » des élèves en Côte d'Ivoire : cas des élèves du Lycée moderne de Yopougon-Andokoi	67
8	J.L. LOGNON & A. T. ANDOH (Côte d'Ivoire) Phénomène du grossissement des fesses en Côte d'Ivoire : normes sociales, représentations et enjeux sociaux.	75
9	A. C.KIRIOUA (Côte d'Ivoire) Les fonctions diégétiques des présences publicitaires dans la création filmique ivoirienne ...	85
10	J. J- SERI & A. B. ADOFFI (Côte d'Ivoire) L'homosexualité en Côte-d'Ivoire : du mythe à la réalité	99
11	AI. GBODJE SEKRE (Côte d'Ivoire) Système monétaire et d'échanges traditionnel dans le pays faafoué en Côte d'Ivoire de 1858-1898	107
12	A.A.DOGBE FOLI, K B. KOUNOU, K.KOSSI-TITRIKOU, CI. SAFONT-MOTTAY, M. de LEONARDIS (Togo) Influence du soutien parental perçu sur l'estime de soi chez des adolescents togolais	119
13	T. J. TOSSOU (Bénin) Superposition des légitimités, extraversion comportementale et dérèglement social autour du Lac Ahémé (Bénin)	131
14	FI. NANGBE, A. CHABI-IMOROU, M. MEHINTO (Bénin) Gestion des biens de l'administration publique Béninoise : une ethnographie des représentations sociales des agents du Trésor public	141
15	E.K. ANIKA (Togo) Pratiques rituelles des communautés de pêcheurs de la zone lagunaire du sud-Togo	153

SUPERPOSITION DES LEGITIMITES, EXTRAVERSION COMPORTEMENTALE ET DEREGLEMENT SOCIAL AUTOUR DU LAC AHEME (BENIN)

Tata Jean TOSSOU

Département des Sciences de l'Éducation et de la Formation (DSEF),
Université d'Abomey-Calavi, Bénin

tatajean.tossou@uac.bj

Résumé : Depuis la colonisation, l'étatisation de la gestion des ressources naturelles semble s'imposer comme le principal mode de gouvernance dans les pays africains. Ce processus a été renforcé avec l'accession à l'indépendance des jeunes Etats, qui voyaient dans ce mode de gestion, la meilleure manière d'éviter leur exploitation abusive et « tragique » (Hardin, 1968). Ainsi, plusieurs ressources naturelles, qui étaient autrefois gérées par les communautés locales grâce à des règles et arrangements institutionnels d'une originalité certaine, vont passer sous la coupole des Etats modernes, caractérisés par une extraversion tant au niveau individuel, qu'institutionnel, de même qu'au niveau des normes et règles à appliquer à ces ressources.

Le but de la présente recherche est d'analyser les changements intervenant dans les pratiques des acteurs de la pêche du fait des mutations survenues dans la gouvernance du lac Ahémé. La démarche méthodologique est basée sur la recherche documentaire et les enquêtes de terrain pour la collecte des données d'une part et l'usage des modèles SWOT et PEIR pour les analyses d'autre part.

Les résultats obtenus font état d'une situation de double extraversion qui constitue une nouvelle caractéristique des sociétés africaines : l'extraversion politique au niveau de l'Etat et l'extraversion religieuse au niveau des comportements des individus. Cette double extraversion affaiblit le contrôle social et favorise toutes sortes de déviance dans l'exploitation du lac Ahémé.

Mots-clés : Ressource naturelle, Conduites au travail, action publique, Lac Ahémé, Bénin.

Abstract: Superposition of legitimacy, behavioral extraversion and social disruption around Aheme Lake

Since colonization, the nationalization of natural resources management seems to emerge as the main mode of governance in African countries. This process has been strengthened with the accession to independence of young states, who saw in this management mode, the best way to avoid their abusive and "tragic" exploitation (Hardin, 1968). Thus, a number of natural resources, which were managed by local communities thanks to rules and institutional arrangements of a certain originality, will go under the dome of the modern States, characterized by an extroversion both to the individual and institutional level, as well as at the level of the standards and rules to be applied to these resources.

The aim of this paper is to analyze the noted changes in the conducts of the actors of the fishing sector due to changes in the governance of Lake Ahémé. The methodological approach is based on documentary research and field investigations on the one hand and the use of SWOT and PEIR models on the other hand.

From this methodological approach, the results achieved show a situation of double extraversion which is a new feature of African societies: political extroversion at the level of the State and religious extroversion at the level of the behavior of individuals. This double extraversion weakens social control and promotes all kinds of deviance in the exploitation of the Lake Ahémé.

Keywords: Natural resource, conducts in the workplace, public action, Lake Ahémé, Benin.

Introduction

Des années 1960 à ce jour, malgré l'étatisation de la gestion des ressources naturelles par la plupart des jeunes Etats africains, le constat reste que depuis les "indépendances nominales", l'efficacité

de l'intervention de ces Etats dans la gouvernance des "biens communs", est toujours à rechercher, car les pratiques actuelles ne permettent pas encore la durabilité de ces ressources. Le lac Ahémé, situé dans le sud-ouest du Bénin, n'est pas en marge de ce constat. Ainsi, sa gouvernance semble elle aussi

échapper aussi bien à la chefferie traditionnelle qu'à l'Etat.

En effet, ce plan d'eau fait désormais l'objet de régulation de la part de plusieurs acteurs (chefferie traditionnelle, administration coloniale, pouvoir public, mouvements messianiques) successivement ou simultanément. Cette régulation s'est traduite par une multiplicité des instances de gestion, une superposition des normes et une récurrence des conflits dans l'exploitation de cette ressource commune (Tossou, 2014).

Ainsi, la gestion qui est faite de l'environnement lacustre Ahémé ne permettrait plus aujourd'hui aux riverains d'y tirer leurs moyens d'existence. Les revenus de la pêche, activité principale de la zone, seraient inférieurs au minimum nécessaire dont ont besoin les différentes familles pour se procurer les biens et services essentiels y compris la nourriture. De ce fait, la pauvreté est devenue l'un des principaux problèmes autour du lac Ahémé où plus de 75% de la population, constituée essentiellement de pêcheurs, vivent en dessous du seuil de la pauvreté (RGPH4, 2013). Plusieurs facteurs semblent expliquer ce fait :

- d'un côté, l'ensablement qui est un phénomène inhérent à tout système lacustre, mais qui est accéléré ici du fait des actions anthropiques;
- de l'autre, le non-respect des dispositions légales qui régissent la pratique de la pêche dans ce plan d'eau ;
- Ces deux facteurs sont sous-tendus par un troisième non moins important : celui du laxisme de l'Etat central face au dérèglement social observé dans la zone.

Il se pose donc le problème de l'extraversion des pratiques des pêcheurs vis-à-vis de ce cadre d'exercice de leurs activités. Il s'agit là d'une situation de double extraversion. Extraversion politique au niveau de l'Etat et extraversion religieuse au niveau des individus. Cette double extraversion semble constituer une nouvelle caractéristique des sociétés africaines, et n'est pas sans conséquence spécifiquement sur la durabilité du lac Ahémé, qui se retrouve aujourd'hui dans une situation critique à cause de sa surexploitation et de son appauvrissement en ressources halieutiques. Mieux, une fois les institutions endogènes affaiblies, le contrôle social est affaibli ; ce qui

favorise toutes sortes de déviance dans l'exploitation de ce milieu aquatique. C'est ainsi que de nos jours, au nom des normes étatiques, la pêche peut être pratiquée tous les jours, ce qui n'était pas possible avec les normes endogènes. De la même façon, de nombreux acteurs d'obédience évangélique contestent et violent allègrement les normes endogènes qu'ils considèrent comme diaboliques. Pour ces acteurs, tout ce qui n'est pas interdit dans la bible relève du normal.

Face à ces constats, une question de recherche se pose. Celle de savoir en quoi l'affaiblissement des institutions endogènes de gouvernance des ressources en biens communs contribue-t-elle au dérèglement social et à l'extraversion comportementale ? Cette question fondamentale de recherche est sous-tendue par plusieurs autres préoccupations. Par exemples, la question de savoir si « la superposition des légitimités dans la gouvernance de l'environnement Ahémé trouve-t-elle ses fondements dans les logiques propres à chaque type d'acteur, lesquelles logiques expliciteraient l'extraversion comportementale et le dérèglement social qu'on observe autour de ce milieu aquatique ? » en est une illustration. De même, celle qui consiste à demander si « les stratégies développées par les pêcheurs relèvent-elles d'une logique normative dictée par la société ou d'un calcul individuel qui se base sur des faits réels ? » en est une autre.

Hypothèse

Pour répondre à la question fondamentale de recherche, nous postulons que « le dérèglement social observé autour du lac Ahémé est tributaire de la superposition ou plutôt de la juxtaposition des droits et des légitimités, sources de non-respect des normes et donc des conflits ».

Objectif de la recherche

Cette recherche vise principalement à analyser les changements notés dans les pratiques comportementales des acteurs de pêche du fait des mutations survenues dans la gouvernance du lac Ahémé, ressource naturelle stratégique au triple plan social, économique et écologique. Ainsi, il s'agit de ressortir le lien qu'on peut établir entre les mutations qui sont observées dans la gouvernance de ce lac, l'affaiblissement des institutions traditionnelles par l'Etat, l'incapacité de celui-ci à

faire respecter les normes qu'il a lui-même produites, et l'introduction des religions révélées ; tout ceci, dans un environnement où la multiplicité des circuits de décisions et de leur affaiblissement par le jeu pervers de la corruption a pris corps et se développe au détriment de l'orthodoxie administrative.

Au demeurant, nous voudrions nous intéresser à l'action publique de gestion du lac Ahémé qui est une piste intéressante devant permettre d'interroger empiriquement les rapports concrets entre l'Etat, la chefferie traditionnelle, les mouvements messianiques, les ONG, et d'analyser en retour la manière dont les politiques publiques sont produites, imposées, négociées, contestées et détournées ; de même que leurs effets sur la psychologie des acteurs.

Théories de référence

Pour analyser les faits dans l'optique d'atteindre les objectifs fixés, nous avons convoqué deux théories de référence. Il s'agit de « l'acteur stratégique » de Long (1994) et la théorie de l'analyse des organisations développée par Michel Crozier et Erhard Friedberg (1992). Partant de ces deux théories, nous avons mené un raisonnement logique, et une démarche déductive qui ont permis de trouver une cohérence, une relation entre les faits ou phénomènes sociaux. Dans ce sens, le premier modèle théorique retenu est la « théorie de l'acteur stratégique » développée par Long (1994). Selon lui, l'analyse des faits de développement nécessite de prendre en compte l'acteur. Il considère que l'acteur a, même dans des conditions de contraintes, la possibilité de faire des choix avec des moyens qu'il se donne ; d'où la nécessité de partir des enquêtes empiriques pour parvenir à la théorisation.

En effet, il s'agit ici de démontrer comment les acteurs de développement usent d'arguments ethniques pour aboutir à des objectifs de projet. Cet état de chose est-il révélateur d'une logique normative dictée par la société, ou d'un calcul individuel de l'acteur qui se base sur des faits réels qu'ils s'efforcent d'adapter à sa situation sociale et environnementale ? Abordant la question du développement dans ce sens, Long (1994) parle de « l'acteur stratégique ». Cette une stratégie que développe l'acteur, pour se soustraire à une

contrainte qu'il transforme en opportunité en inhibant ses effets néfastes sur son environnement. L'ethnicité telle que définie par les tenants de la théorie « mobilisationniste » s'apparente à l'analyse que fait Long de l'« acteur stratégique ».

Les mobilisationnistes penseraient que les acteurs utilisent l'argument ethnique pour mobiliser les moyens de développement pour leur cause. Dans ce cas, l'éducation est le moyen pour changer les habitudes. Ce qui revient donc à apprécier l'acteur dans le système. Pour ce faire, la théorie de l'analyse des organisations développée par Michel Crozier et Erhard Friedberg (1992) dans leur ouvrage collectif « l'acteur et le système » appuyé par la théorie de « l'acteur stratégique », Long (1994) ; a permis d'élucider les données qui sont recueillies.

Les recherches empiriques sont donc orientées vers les acteurs puisque la démarche utilisée s'est inspirée de la théorie de l'« acteur stratégique » tirée des conclusions de Long (1994) comme sus-indiqué. Selon lui, l'analyse des faits sociaux ne saurait être faite en dehors de la logique des acteurs. Car, ceux-ci agissent selon leur propre perception du fait social, de leurs intérêts personnels qui impliquent donc des négociations, des conflits et aboutissent à des résultats parfois inattendus. Il considère que l'acteur a, même dans des conditions de contraintes, la possibilité de faire des choix avec des moyens qu'il se donne. Partir des enquêtes empiriques pour parvenir à la théorisation permet de mettre l'acteur au centre de toute interprétation du fait social.

Au total, pour opérationnaliser les concepts de superposition des légitimités, de l'extraversion comportementale et du dérèglement social, nous estimons qu'il faudrait apprécier l'acteur dans le système. C'est pour cela que nous avons fait appel à la théorie de l'analyse des organisations de Michel Crozier et Erhard Friedberg (1992) et à la théorie de « l'acteur stratégique », Long (1994). Ces deux théories ont servi de cadre de références dans lequel cette recherche est abordée. L'approche systémique comme modèle d'analyse a permis de construire le cercle d'acteurs dans l'exploitation du lac et de définir les fonctions selon chaque catégorie identifiée (Thoenig, 1994), parmi des acteurs qui prennent part, directement ou indirectement à la gestion du lac : comment se structurent les échanges et les négociations entre les différents acteurs en

relation ? L'enquête sur les modes de négociation sociale a permis d'identifier le rôle de chaque catégorie d'acteurs susceptible de contribuer ou non à l'atteinte des objectifs.

I. Méthode

La démarche utilisée pour la collecte des données est qualitative et se résume à la recherche de sources orales, écrites, numériques qu'empiriques. L'écoute des acteurs, surtout des jeunes du lac Ahémé lors des entretiens sur le terrain et par l'observation participante directe de leur quotidien a permis de recueillir les informations sur le sujet en cours d'élucidation.

La collecte des données, aussi bien primaires que secondaires, a été faite suivant une approche psychosociale basée sur deux techniques. La première est centrée sur la revue des textes, les normes et règles définies. La seconde a consisté en la réalisation d'enquêtes de terrain pour décrire les contextes et les enjeux liés à la pêche. Au total, 60 acteurs sociaux ont été interviewés qu'il s'agisse des têtes couronnées, d'élus locaux, de prestataires de services publics, des gendarmes et surtout de pêcheurs vivant autour du lac Ahémé et ayant un minimum de 18 ans. Ces interlocuteurs ont été choisis selon la technique du choix raisonné et celle par quota. La taille de l'échantillon est déterminée par saturation et correspond au seuil de saturation de toutes les thématiques abordées en vue d'élucider la problématique de la présente recherche. L'analyse des données a été faite selon la méthode de recouplement et de triangulation.

La centralité ici étant la persistance de l'extraversion dans la gouvernance du lac Ahémé et le dérèglement social dû à la non observance des normes par des pêcheurs *xwelá*, le modèle d'analyse SWOT utilisé a permis de faire la traçabilité des données recueillies. Dans ce sens, une Matrice de Diagnostic Stratégique (MDS) partielle a été dressée pour ressortir les tendances lourdes, les événements critiques, les menaces, les forces et opportunités enregistrés dans la gouvernance de ce lac. Ces éléments se récapitulent en facteurs internes et externes.

• **Facteurs internes**

- Les forces ou les atouts dont disposent les populations de *xwelá* (Valeurs endogènes ; gestion collégiale des problèmes qui touchent la communauté toute entière.
- Les faiblesses au contraire se rapportent à l'appauvrissement du lac Ahémé, aux déviances (extraversion comportementale), la disparition de l'autorité autour du lac Ahémé (superposition des légitimités), aux conflits inter riverains et à la politisation à outrance des questions touchant la gouvernance de ce lac.

• **Facteurs extérieurs**

- Les opportunités sont les forces exogènes qui interviennent positivement dans le processus de réalisation d'une action. Ici c'est les possibilités qu'ont les émigrés de mener une vie relativement meilleure dans leurs pays d'accueil, toujours en pratiquant la pêche.
- Les menaces sont des événements ou aléas qui perturbent la vie en communauté (le dérèglement social, l'anomie, etc.).

2. Résultats

Les résultats sont présentés suivant les centres d'intérêt des différentes thématiques qui éclairent le sujet en cours d'élucidation. Au nombre de cinq au total, ces thématiques sont : la gouvernance extravertie du lac Ahémé ; l'absence d'un corpus unique de normes et manipulation des acteurs locaux par les politiques ; l'irresponsabilité des pêcheurs locaux ; l'appauvrissement du lac Ahémé ; Conditions de vie autour du lac Ahémé.

2.1 L'extraversion de la gouvernance des ressources naturelles au Bénin

En Afrique, chaque fois qu'il s'agit de définir des politiques publiques, les cadres tournent leurs yeux vers les pays du Nord où la plupart d'entre eux sont formés. En effet, plutôt que de s'inspirer simplement des modèles qui ont fait leur preuve sous d'autres cieux et chercher après à les adapter aux réalités de leur pays, les cadres africains font souvent du plâtrage, oubliant de ce fait que les conditions d'application ne sont pas toujours les mêmes dans les deux cadres de vie. Ainsi, des projets de gouvernance sont conçus et pilotés sous le même format que ceux des pays du Nord et ne tiennent pas compte des réalités du milieu. Pendant

ce temps, les populations à la base continuent de résister à la pénétration des normes autres que celles établies par leurs aïeux, celles basées sur l'endogénéité et qui les ont vus naître.

Ainsi, du point de vue des populations à la base, les normes endogènes sont mieux indiquées pour une gestion efficace des biens communs. C'est pourquoi, elles considèrent les normes étatiques comme non indiquées pour une gouvernance efficace des ressources naturelles. Cette idée apparaît clairement dans le verbatim de l'interlocuteur L.Y. (52 ans) qui dit :

« Nous ne comprenons pas ce qui amène nos dirigeants à vouloir nous imposer les méthodes de gestion que les autres utilisent chez eux sans aucune contextualisation. Nos aïeux avaient leurs manières de gouvernance qui, quoique basées sur l'endogénéité, étaient efficaces. Par exemple, lorsqu'une forêt est déclarée Orozoun¹, cela participe de la lutte contre la déforestation parce qu'obligeant les populations à ne pas y couper du bois. Nos aïeux connaissaient donc l'importance de la protection de l'environnement bien avant que le blanc n'en parle » (L.Y. (52 ans).

De ce verbatim, il ressort clairement que les anciens africains n'avaient pas attendu le sommet de Stockholm en 1972 sur l'environnement humain où les liens entre la croissance économique et la protection de l'environnement sont mis en exergue pour la première fois, notamment en ses chapitres 12, 13 et 14, avant de prendre conscience de la nécessité des mesures s'inscrivant dans le paradigme du développement durable. Ils s'inscrivaient dans la proactivité. L'interdiction d'abattage sauvage des bois, celle de la pratique de pêche tous les jours de la semaine, l'observation des jours de jachère, etc. sont de parfaites illustrations qui s'inscrivaient dans le paradigme de développement durable.

Nonobstant cette proactivité, la question se pose de savoir si dans le contexte actuel, d'accroissement rapide de la démographie, l'on doit continuer de gérer les ressources naturelles exactement comme au paravent. La réponse à cette interrogation semble négative car, s'inspirer de ce qui se passe

ailleurs pour améliorer la qualité de ce que l'on fait déjà de bien est une bonne chose. Mais il faut dans ce cas, savoir simplement adapter ce qui est pris chez l'autre aux réelles conditions de chez soi. C'est ce dernier critère qui, à lire le verbatim suivant, n'est souvent pas respecté dans les pays africains.

En effet, à la question de savoir ce qui explique l'échec de la plupart des politiques publiques en Afrique, un interlocuteur répond :

«Lorsque les cadres définissent depuis leurs bureaux, des normes de gestion de l'environnement sans tenir comptes des aspects endogènes, cela pose déjà un problème de cohabitation des légitimités. En plus de cela, qu'ils en viennent à confier la mise en œuvre de ces normes étatiques à des demi lettrés qui sont au village parce qu'ayant échoué à l'école, à quel bon résultat peut-on s'attendre ? » (A. M., 70ans).

Malgré ce problème de manque de résultat concluant, l'Etat, à travers des lois et textes pris par les législateurs, continue de donner force aux normes recopiées de l'extérieur et de les imposer aux populations. Cette situation conduit à la superposition des normes dont celles importées semblent avoir une suprématie sur les normes endogènes. Dans cette superposition de légitimités, les populations, voire les agents commis à la mise en œuvre de ces politiques publiques, assimilent mal les contours ; ce qui provoque une hybridation mal réussie des processus locaux de gestion des ressources naturelles avec ceux importés. Au Bénin, cette extraversion dans les politiques publiques de conservation des ressources naturelles en général et singulièrement du "Lac Ahémé", n'est donc pas sans conséquence sur l'efficacité attendue.

2.2 Absence d'un corpus unique de normes et manipulation des acteurs locaux par les politiques

La multiplicité de normes autour du lac Ahémé ne favorise pas une gouvernance efficace de ce milieu aquatique. En effet, plusieurs normes cohabitent pour la gestion de la même ressource. Cette cohabitation ne favorise pas la mise en application

¹ Orozoun est toute forêt qui abrite la divinité Oro au Bénin. Cette divinité ne se promène dans la cité que la nuit. Pendant ce temps, les femmes et les profanes

sont appelés à rester enfermés dans leurs chambres. Dans la journée, lorsqu'il y a des rituels à exécuter, la voix de Oro se fait entendre depuis cette forêt sacrée.

et le suivi des règles. Et c'est qui explique la superposition des légitimités au tour de ce lac où de surcroît, des politiques prendraient des initiatives pour, réglementer les pratiques de pêche. À en croire monsieur T. B.,

« Les populations sont souvent appelées à la désobéissance civique. Les hommes politiques prodiguent des conseils visant souvent à conduire à une anomie dans la zone. Les populations en avaient une conscience plus ou moins claire et n'hésitent pas à le signifier dès qu'elles en trouvent l'occasion. L'extraversion de la gouvernance du lac a conduit à l'introduction d'autres normes et favorise le désordre ». (T. B., 54 ans).

Dans le même sens, Dame H.A. (60 ans) estime que :

« durant toute la période de frondes sociales qui ont conduit à la chute du régime militaro-marxiste du Président KEREKOU en 1990, les gens venaient nous sensibiliser pour qu'on résiste aux agents des eaux et forêts qui jusque-là organisaient encore des contrôles sur le lac. Chaque fois que les services des eaux et forêts nous invitaient pour débattre des questions relatives à la vie du lac, les communistes nous dictaient le langage à tenir ; la posture à adopter et la suite à réserver aux décisions des chefs. C'était une période où l'Etat central avait pratiquement démissionné dans son rôle de gouvernance du lac Ahémé. (Doyi, 2016).

L'adoption par les pêcheurs des comportements qui nuisent à l'écosystème aquatique Ahémé a plongé les pêcheurs *xwelá* dans une situation de précarité sans précédent. Face à un tel contraste, la question se pose de savoir comment la multiplicité de normes conduit à l'irresponsabilité des pêcheurs.

2.3 Extraversion comportementale ou irresponsabilité des pêcheurs locaux ?

À voir ce qui se passe dans la zone de la présente recherche, on se demande ce qui peut bien expliquer les mutations profondes qui sont notées dans les comportements des pêcheurs *xwelá* ? Peuvent-ils réellement prendre des risques en refusant de respecter les textes de loi en vigueur sur la pratique de la pêche sur l'ensemble des eaux du Bénin et plus particulièrement sur le lac Ahémé. Ce lac est leur lieu de travail et tant que tel, ils se

doivent de le préserver et donc de le ménager. Pour Monsieur T. R (47 ans), les comportements qu'on observe aujourd'hui chez les *xwelá* sont des comportements copiés ailleurs. Il déclare que

« Que ces acteurs en arrivent à accepter de mettre en pratique des conseils qui leur sont donnés par des politiques et qui ne concourent pas à une gestion efficace de leur environnement, paraît irresponsable. Cela contraste avec le souci de développement à la base et compromet l'avenir de leur seule activité sur ce lac. En acceptant de violer les textes, les acteurs locaux semblent ne pas comprendre que la dégradation du milieu aquatique conduira à celle des conditions de pêche et conséquemment portera un coup à leur pouvoir d'achat » (T. R, 47 ans).

Ceci est d'autant sûr qu'ils n'ont pour la plupart comme activité que la pêche. Lorsque ce milieu de travail sera détruit, les pêcheurs auront des difficultés à subvenir à leurs besoins vitaux, ils seront frustrés et puisque la frustration entraîne l'agressivité, l'anomie prendra droit de cité et des conflits vont naître.

La participation de ces acteurs locaux aux processus devant permettre une bonne réglementation du lac Ahémé afin de permettre une pêche efficace (F. J. Landy, 1983) est nécessaire, voire indispensable pour le développement de la région Ahémé. Ceci d'autant que,

« Se développer et non être développé par quelqu'un d'autre implique que l'on soit aussi acteur du processus de développement ; que l'on participe à la définition des grandes orientations et priorités de son terroir, à la gestion de la chose publique » (Kester & Sidibé, 1997).

Ne pas respecter les jours d'interdiction de pratique de pêche, ne pas utiliser le maillage de filet qu'il faut, ne compromet directement en rien le pouvoir central. La preuve, celui-ci se réfugie derrière son prétendu souci de maintenir la paix et l'ordre social pour ne pas prendre les dispositions idoines afin d'arrêter ce que certains d'entre les acteurs appellent « *le drame* » sur le lac Ahémé. L'Etat ne se presse pas de punir les acteurs qui, de par leurs comportements, compromettent le développement de la pêche dans ce lac. Pour l'Etat central, parfois, la justice doit céder le pas devant les intérêts de la paix. Mais comme l'a dit Kofi Annan,

« il est vrai que la justice ne peut fonctionner que lorsque la paix et l'ordre social sont assurés. Néanmoins, nous savons désormais que l'inverse est également vrai : sans justice, il ne peut y avoir la paix "durable" » (ANNAN, 2003).

En dehors donc des normes endogènes, religieuses et des normes étatiques, les politiques en apportent aussi. Ils conduisent les pêcheurs locaux à des comportements qui ne cadrent pas forcément avec les normes déjà présentes. Cela explique en partie la dégradation des conditions de vie des riverains du lac Ahémé.

2.4 Appauvrissement du lac Ahémé

Six personnes sur dix, c'est-à-dire 60% des personnes enquêtées ont attribué le dépeuplement du lac, à la manière dont il est gouverné. Pour ces enquêtés, il existe un lien étroit entre la pauvreté rurale et la dégradation de l'environnement. En effet, l'appauvrissement des ressources comme les terres, les plans d'eau, les forêts, etc. fait augmenter la pression humaine et prive la population des fondamentaux pour le développement. Celui-ci n'étant pas du mimétisme (Aguessy, 2010), mais au contraire impliquant créativité car, être développé, ce n'est pas seulement avoir le pouvoir économique, ce n'est pas non plus seulement importer, mais, c'est consommer ce qu'on a chez soi. L'appauvrissement du lac Ahémé commencé il y a de cela plus d'un demi-siècle (Guilcher, 1958), ne permet plus aux pêcheurs "Xwela" de produire afin même de vouloir consommer le local.

Pour des cérémonies d'envergure, les "Xwela" sont contraints d'acheter des poissons de mer et même des carpes produites ailleurs. Cela montre à quel point le lac est devenu pauvre en produits halieutiques. Plusieurs espèces qui se pêchaient dans le lac Ahémé ont disparu. La pêche dans ce lac ne permet plus aux acteurs d'avoir les moyens pour faire face à certaines dépenses. Cette situation provoque chaque année la déscolarisation de plus d'un enfant qui pour la plupart se retrouvent finalement dans des entreprises de pêche dans un autre pays aux côtés des aînés qui sont partis en quête de plan d'eau où les conditions de pêche semblent meilleures.

2.5 Conditions de vie autour du lac Ahémé

Le lac Ahémé était le poumon économique de la communauté "Xwela". La pêche dans ce lac et la

région côtière adjacente a une importance socio-économique majeure dans la vie des riverains. Elle occupe la presque totalité de l'effectif de la population de la sous-région. Jusqu'aux années 60, elle s'était révélée très efficace en termes de quantité de poissons produits par pêcheur actif d'une part et de qualité de protéines à un prix raisonnable fournies pour la consommation humaine d'autre part. Elle permettait aux populations de subvenir à leurs besoins fondamentaux à savoir : se nourrir, se loger, se soigner, s'habiller, s'éduquer, etc. Par le passé, les jeunes élèves, du retour de l'école, vont à la pêche et en un temps record, ils trouvaient de quoi s'acheter les fournitures scolaires et aussi d'avoir de quoi se nourrir le lendemain à l'école. C'est ce que déclare Dame T.M. au cours de l'entretien de groupe qu'elle et ses consœurs nous ont accordé quand elle dit :

« Avant, certains jeunes élèves se prenaient en charge dans leur scolarité. Ils payaient eux-mêmes leurs contributions scolaires grâce aux produits qu'ils capturaient dans le lac Ahémé. Cela permettait à ceux qui n'ont pas des parents ayant de grands moyens d'aller aussi à l'école tout au moins jusqu'à un certain niveau. Est-ce que cela est encore possible aujourd'hui ? Le lac nous a lâchés, il nous a quittés. Avec la faible productivité de ce lac, les efforts de pêche sont devenus tellement grands que même toute une nuit de pêche ne permet plus aux jeunes élèves d'avoir les moyens de subsistance. La suite, vous la connaissez » (Gbadou, 2012).

N'ayant pas les moyens pour faire face aux exigences scolaires parce que le lac ne le permet plus, ces jeunes se voient donc obligés de mettre fin à leurs études. Ainsi le nombre de déscolarisés devient important au jour le jour ; ce qui pose un réel problème de développement.

En effet, la scolarisation des enfants suppose la disponibilité d'un minimum de moyens financiers que le pêcheur ne peut trouver qu'à travers ses activités de pêche. Or, cette pêche ne garantit plus ce minimum nécessaire qu'exige l'école. Les enfants laissés à la garde des parents restés au village, ne peuvent désormais compter que sur les migrants qui de leur côté n'arrivent pas toujours à envoyer à temps l'argent qu'il faut pour la satisfaction des besoins de ces enfants. Cela conduit à la déscolarisation de ces enfants qui, très souvent,

cherchent à rejoindre les parents dans leurs pays d'accueil ; ce qui pose le problème de la mobilité sociale (Morin, 2004 :102) qui fait de ces enfants ce que sont leurs parents. Ces conditions sont donc à la base de la déscolarisation qui devient ainsi en milieu de pêche Ahémé, une des conséquences de l'amenuisement du pouvoir d'achat des populations pêcheurs riveraines.

L'augmentation rapide de la population et ses conséquences, les progrès techniques des engins et surtout l'interférence entre l'eau douce et l'environnement marin étant écologiquement dynamique, la pêche dans le lac Ahémé est particulièrement sensible à l'usage incontrôlé de l'eau et de la faune (abattage des mangroves, ponts de Guézin, barrage de Nagbéto etc...).

Le déboisement des berges pour les activités champêtres et pour les «Acadja(s)», la pollution résultant des composés chimiques utilisés dans l'agriculture dans les régions voisines, le comblement et l'envasement du lac, du fait des débris de toutes sortes drainés par les fleuves Mono et Couffo, les inondations, même si elles ne constituent pas un handicap pour la pêche, la surexploitation des ressources (les zones étant densément peuplées) et le faible niveau de revenu qui ne permet plus de nourrir le pêcheur et sa famille sont autant de facteurs qui viennent aggraver l'état des choses et perturber le cadre de travail des pêcheurs. Or, « pour avoir un bon rendement dans son travail, il faut absolument que les conditions ergonomiques soient appropriées » (J. Leplat Et X. Cuny, 1971, P. 32).

Ainsi, assistons-nous à un très faible rendement du lac ! Les statistiques de pêche disponibles nous en disent longuement. Les efforts de pêche ont augmenté, entraînant une pression excessive sur le lac. Les moyens d'existence des communautés qui en dépendent sont gravement affectés, ce qui entraîne une augmentation de la pauvreté. Les prix du poisson augmentent, entraînant une baisse de la consommation du poisson et une aggravation de l'insécurité alimentaire.

Pour un effectif de onze mille cent quatre-vingt-cinq (11.185) pêcheurs recensés autour du lac en 2011, la production halieutique annuelle est de 3 863 tonnes contre plus de 10.000 tonnes dans les années 60 ; elle est de 572 tonnes pour un effectif

de 1022 pêcheurs dans la lagune côtière; soit respectivement une production de 345,4 kg et de 559,7 kg par pêcheur actif par an (PADPPA, 2011). Ces statistiques traduisent les constats faits sur le terrain et qui ont trait à la baisse des prises de poissons par pêcheurs. Les 100% des personnes rencontrées ont justifié en effet, les difficiles conditions de vie des populations *xwelá* de Guézin par l'appauvrissement du lac Ahémé.

Le rapport taille/poids montre que les poissons immatures sont pêchés, hypothéquant ainsi la reconstitution des stocks. L'insuffisance de l'offre stimule alors les importations du poisson de mer surgelé. Avec une mercuriale actuelle de poisson du lac variant de 400 à 500 F le kg (PADPPA, 2011), il est évident que les fruits de la pêche ne couvrent plus les besoins de subsistance des pêcheurs. L'état nutritionnel est déplorable et est couplé de la difficulté à trouver de l'argent pour acheter les poissons de mer et les autres produits alimentaires ; toute chose d'ailleurs anormale dans une zone de pêche.

3. Analyse et discussion des résultats

De l'analyse de ces résultats, il ressort un laxisme de la part de l'Etat central quant à l'application des textes qui régissent la pratique de la pêche dans la plupart des eaux au Bénin et particulièrement sur le lac Ahémé. Le non usage par l'Etat central de son pouvoir régalien s'explique par l'absence d'un corpus unique de normes devant réglementer la pêche sur le lac Ahémé. Cela permet l'utilisation par des segments sociaux, des moyens redoutables de pêche sur ce lac quoique ces moyens soient prohibés par la réglementation en vigueur au Bénin, d'où l'extraversion annoncée.

En effet, l'extraversion de la gouvernance est un phénomène récurrent qui se produit sur les plans d'eau au Bénin. En effet, il y a toujours une gouvernance qui s'établit par l'endogenéité et, chemin faisant, l'Etat intervient pour bouleverser cette gouvernance endogène. Il y a aussi les religions chrétiennes qui bouleversent l'ordre établi par l'endogenéité. Ce constat s'inscrit dans la dynamique de la Sociologie du Développement qui enseigne que toute innovation entraîne des changements. Et de façon évidente, ces changements créent des bouleversements au niveau psychologique.

Cette extraversion qui ne tient pas compte des normes endogènes, est perçue par les populations autochtones comme une nouvelle stratégie des pays du nord pour leur imposer leurs visions du monde afin de mieux les exploiter. Ceci est parfaitement en lien avec les résultats de Tingbé (2010) qui estime que

Les populations à la base, semblent être les mieux placées dans l'identification de leurs attentes et donc devraient être associées à la gestion de la chose publique ne serait-ce qu'au niveau des collectivités locales (Tingbé-Azalou, 2010, p. 244).

Il y a donc là un complexe qui est vécu par les populations. Ce complexe de dominé suscite en eux un sentiment de résistance à l'instar de ce qui a été enregistré à la colonisation. Ceci explique en partie les actes d'incivisme enregistrés de la part des acteurs locaux.

Au regard de l'impératif de la bonne gouvernance et donc du souci de la préservation des ressources naturelles pour les générations futures en vue d'un développement durable, le sujet abordé apporte non seulement une contribution à la compréhension des dysfonctionnements dans la gestion des ressources communautaires, mais aussi, permet d'explorer les comportements et les postures qu'adoptent les populations africaines en général et celles béninoises en particulier quand elles se retrouvent en face de ces faits sociaux d'expropriation. Leur souci semblant être la préservation des ressources naturelles pour les générations futures.

Cette recherche permet de démontrer et de justifier en outre l'importance d'une approche participative dans la gestion des collectivités locales en rapport avec les ressources nationales, et de la nécessité de prendre en compte le patrimoine culturel immatériel dans la régulation des comportements sociaux pour assurer l'adéquation entre les besoins des populations et la production des biens publics. Ici, compte est bien rendu des difficultés de conciliation de deux visions du monde, de deux croyances aux forces surnaturelles et à Dieu, et de deux modes de gouvernance. De toute cette démonstration, il ressort que nonobstant le regard extraverti des cadres africains sur les politiques publiques de développement, la prise en compte des pratiques culturelles des communautés dans les

programmes de développement local s'avère une nécessité.

Conclusion

La pluralité de normes en présence dans la zone de la présente recherche favorise l'extraversion dans les conduites au travail (ici la pêche) (P. Jardillier 1986), et rend de ce fait inefficace la gouvernance du lac Ahémé. L'étatisation des ressources est l'une des raisons qu'utilisent certains pêcheurs pour violer les normes endogènes. Et pourtant, celles-ci ont fait leurs preuves pendant plusieurs décennies. Ces acteurs se prévalent de ce qu'aucune loi de la république n'oblige un citoyen à ne pas faire la pêche tel ou tel autre jour. Du coup, ils ne conçoivent pas qu'il leur soit demandé, au nom de quelque divinité que ce soit, de ne pas aller sur le lac pendant certaine période pour exercer leurs activités. D'où l'extraversion comportementale. Ainsi, ils réservent un mauvais accueil aux textes en vigueur autour de ce plan d'eau. Cet état de chose conduit à plusieurs préoccupations dont la prise en compte par l'Etat central de certaines réalités endogènes dans la réglementation du lac. Cela amènerait les acteurs à avoir une autre lecture des textes et à adopter une autre posture vis-à-vis d'eux. Cette préoccupation est d'autant nécessaire que, les normes étatiques s'imposent à tous les citoyens. En dépit donc des questions qui se posent quant à l'application des textes en vigueur et à leur portée effective, l'introduction d'autres dimensions dans la législation au Bénin permettrait d'avoir une norme qui tienne compte à la fois de l'existant et de l'importé.

Références bibliographiques

- Fouchard, Raymond. (1989). « La psychologie dans l'entreprise ». Numéro spécial du *journal des psychologues*.
- Guilcher, André. (1958). *Les problèmes de la pêche en rapport avec les conditions naturelles et humaines dans le lac Ahémé et la région côtière adjacente*, (Bas-Dahomey occidental). 108p.
- Jardillier, Pierre. (1986). *Le développement humain dans l'entreprise. Manuel de psychologie du travail appliquée*. Paris. P.U.F.
- Kester Gérard et Sidibie O. Oumarou (1997). *Syndicats Africains, à vous maintenant ! Pour une démocratie durable*. ISBN : 2-7384-4562-4. 1997. L'Harmattan – Paris. 446 p.

- Landy, J. Franck. (1983). *The Measurement of Work Performance: Methods, Theory, Applications*. Orlando, San Diego, New York. Academic Press.
- Leplat, Jacques Et Cuny, Xavier. (1977). *Introduction à la psychologie du travail*. Paris. P.U.F.
- Levy-Leboyer, Claude et Sperandio, Jean-Claude. (1988). *Traité de psychologie du travail*. Paris. P.U.F.
- Michel, Serrault. (1989). *Peut-on gérer les motivations ?* Paris. P.U.F.
- Neff, W. S. Edward 3^e éd. (1985). *Work and Human Behavior*. New York. Aldine.
- O'Brien, E. Gordon. (1986). *Psychology and Work Unemployment*. Chichester. New York. Brisbane. John Wiley.
- Steers, M. Richard. 3^e éd. (1983). *Motivation and Work Behavior*. New York. Saint Louis. San Francisco. Mc Graw-Hill Book.
- Tingbe-Azalou, Albert. (2012). « Evaluation des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté (OSD, SCRIP, OMD, etc.) ». *Forum sur les réalités de la pauvreté face aux défis des objectifs du millénaire pour le développement (OMD)*. 32p.
- Thoening Jean-Claude et Gatto Dominique. (1994). « La sécurité publique à l'épreuve du terrain : le policier, le magistrat, le préfet. Lamarque Danièle ». *Politiques et Management Public*. pp. 176-177
- Tossou T. Jean. (2014). *Migrations et Développement : Analyses des mutations dans la gouvernance du lac Ahémé face aux migrations des pêcheurs xela de Guezen au sud- ouest du Bénin*. Thèse de Doctorat unique en sociologie du développement. EDP/FLASH/UAC. 466p.